

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2022 À 16 H 00

Rapport N° 9
RÉSEAU DES JARDINS PARTAGÉS

Aujourd'hui L'an deux mille vingt deux, le vingt sept septembre, le Conseil Municipal de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 21 septembre 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal.

Préside la séance : Olivier BIANCHI, Maire

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Conseiller(e)s présent(e)s :

Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Jérôme GODARD, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIE, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Conseiller(e)s ayant donné pouvoir :

Cécile AUDET pouvoir à Charles-André DUBREUIL, Odile VIGNAL pouvoir à Marion BARRAUD, Estelle BRUANT pouvoir à Anne-Laure STANISLAS, Alparslan COSKUN pouvoir à Fatima CHENNOUF-TERRASSE

Conseiller(e)s excusé(e)s :

Diego LANDIVAR, Marianne MAXIMI

M. Diego LANDIVAR étant absent, le pouvoir donné par Mme Marianne MAXIMI n'a pu être pris en compte.

M. Jean-Pierre BRENAS arrive après le vote de la question n°1.

M. Jérôme AUSLENDER arrive pendant le diaporama de la question n°2 (fin du pouvoir donné à M. Grégory BERNARD).

Rapport N° 9
RÉSEAU DES JARDINS PARTAGÉS

Rapporteur : Manuela FERREIRA DE SOUSA

La Ville a mis en place un réseau des jardins partagés destiné à rassembler les représentants de tous les jardins partagés du territoire clermontois, qu'ils soient gérés par la Ville (centres sociaux), par une association ou par un collectif, et dont l'objectif principal est de créer une communauté de partage des connaissances, des pratiques, des outils et de participer à des événements collectifs.

En tant qu'animatrice de ce réseau, la Ville a proposé plusieurs rencontres aux représentants des 16 jardins partagés (liste en annexe) recensés sur la commune pour expliquer la démarche, présenter la cartographie de ces jardins, qui sera mise en ligne sur le portail associatif et organiser des journées portes ouvertes lors de la Semaine Européenne du Développement Durable du 18 septembre au 8 octobre 2022.

De plus, elle a rédigé une Charte, ci-jointe, rappelant la définition des jardins partagés et les engagements du réseau qui se situent à plusieurs niveaux :

- social, avec les valeurs de solidarité, de convivialité,
- participatif, puisque la concertation doit être un élément central,
- paysager, grâce à une amélioration du cadre de vie,
- environnemental, par le biais du maintien de la biodiversité et la préservation des ressources.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la Charte des jardins partagés ci-jointe.

TOTAL VOTANTS :	53	=	49 Conseillers Présents	+	4 Représentés	-	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	53	=	Pour : 53	+	Contre : 0		
Abstention :	0						

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjointe déléguée



Manuela FERREIRA DE SOUSA

LISTE DES JARDINS PARTAGÉS

Quartier	Direction Pilote	Structure Porteuse
Les Vergnes	DDSU	Centre Social
Croix de Neyrat		Centre Social
Champratel		Centre Social
Fontaine du Bac		Centre Social avec un collectif d'habitants
Saint Jacques		Centre Social
La Gauthière		Centre Social Nelson Mandela avec une association
Fontgiève	DJVA	Association « Le Jardin de Fontgiève »
Trémonteix		Association « Trémon'terre »
Montferrand		Associations : « Comité des Quartiers de Montferrand » « Puy Confit »
Cézeaux		Jardin Pop'Art Association ADNA
Aubière/ Cézeaux		Associations : « Gaïa Terre Vivante » « Équipe St Vincent »
Saint-Jean		Association « Parcc'Oasis »
Montferrand		Habitante « Jardin Braga / Square Pasturel »
Centre (Salins)		Association « Terra Preta »
Centre (Cours Sablon)		Association « Jardin de Paul »
Rabanesse		En cours

JARDI' CHARTE
CLERMONTOISE

« Les jardins partagés sont des jardins créés ou animés collectivement, ayant pour objet de développer des liens sociaux de proximité par le biais d'activités sociales, culturelles ou éducatives et étant accessibles au public »

Source : Ministère de la Transition Écologique

La charte de Clermont-Ferrand définit les orientations générales et les valeurs sur lesquelles la Ville entend s'appuyer pour favoriser le développement des jardins partagés sur le territoire de la commune.

La Ville crée et anime le réseau des jardins partagés autour de la charte en les accompagnant et en se montrant à l'écoute de leurs besoins.



ENGAGEMENTS DU RÉSEAU

1 - Engagement social

Un jardin partagé est un lieu de vie ouvert sur le quartier, convivial, qui favorise les rencontres intergénérationnelles et interculturelles, les échanges d'expériences et de savoirs et développe l'esprit de solidarité.

Aucune personne ne devra être exclue sur la base de ses origines, de sa religion, de son orientation sexuelle, de son handicap...

Cet espace permet de tisser des relations avec d'autres structures et différents lieux de vie du quartier (écoles, maisons de retraite, associations, centres sociaux...)

Il favorise le "mieux vivre-ensemble" et la solidarité en développant des liens, des échanges (connaissances, savoirs-faire, techniques de jardinage...), une entraide entre jardiniers et permet ainsi à chacun d'accroître ses compétences individuelles et collectives.

Le jardin constitue un espace de rencontres et de convivialité autour de moments collectifs partagés, organisés tout au long de l'année et de journées d'accueil du public mises en place au moins une fois par an.

Seront affichés à l'entrée les jours et horaires d'ouverture, des activités, des événements...

2 - Engagement participatif

Dès son origine, à sa conception, le jardin se partage, s'ensemence par les rêves, les envies et les savoirs-faire de chacun.

Il est le fruit d'une initiative collective, fondée sur une démarche de concertation et d'implication forte des habitants pour sa création, son entretien et son animation...

C'est donc un moyen pour les habitants de participer à la vie du quartier, plus largement de la Ville et ainsi de contribuer à une action citoyenne.

En privilégiant la concertation et l'implication de tous, les jardiniers s'entendent et s'engagent sur des règles de fonctionnement collectif formalisées par écrit, des moyens de communication, d'échanges et des prises de décisions collégiales (permanences pour la venue des jardiniers, réunions mensuelles...).

Le jardin partagé constitue un lieu de démarches participatives.

3 - Engagement paysager

Un jardin participatif prend l'initiative de solliciter les habitants et de leur proposer/et au développement d'une présence végétale dans la ville.

Outil d'aménagement du territoire, il est une respiration dans la densité du tissu urbain.

Intégré au paysage, il contribue au rééquilibrage entre le bâti et le non bâti, à la diversification qualitative de l'espace, à l'instauration d'une relation de complémentarité entre la ville et la nature de proximité.

4 - Engagement environnemental

La protection de l'environnement pour un développement durable est maintenant l'affaire de tous.

Le jardin est un support pédagogique concret pour l'éducation au développement durable.

C'est un espace qui contribue au maintien et à la sauvegarde de la biodiversité en milieu urbain et périurbain.

Les jardiniers se doivent de préserver la faune et la flore, notamment en aménageant des espaces sauvages types prairies avec des plantes riches en pollens...

Ils s'engagent à respecter la vie du sol en privilégiant des techniques de travail écologique et à :

- supprimer tout recours à des pesticides, engrais ou autres produits issus de la chimie de synthèse,
- enrichir le sol par le compostage de matières organiques,
- être responsable vis-à-vis des ressources (éviter le gaspillage, privilégier la récupération des eaux de pluie, choisir des végétaux adaptés au sol et au climat, pratiquer le paillage...)
- minimiser la production de déchets, recycler tous ceux qui peuvent l'être.

Le jardinage participe à un bon équilibre alimentaire, tout en montrant l'importance des rythmes saisonniers dans le fonctionnement de notre planète. En prenant soin de la terre, les jardiniers prennent soin d'eux-mêmes.

Ils s'engagent à avoir un comportement éco-responsable dans la gestion quotidienne et événementielle du jardin.

Fait à Clermont-Ferrand, le

Le Maire ou son représentant

Le Représentant du Jardin ...